

# INFOSPORT 71

La Lettre de Liaison du Comité Départemental Olympique et Sportif de Saône-et-Loire

Novembre - Décembre 2011 n°48

CRIB : Informations diverses

L'olympisme à travers le Monde

OFAJ : Echanges Franco - Allemand

Challenge de la commune la plus sportive

Journées Sentez vous Sport, Santé Vous Bien

Sport Santé : Le traitement médical de la tendinite d'achille

ASLSVFP : Assemblée Générale et Conférence avec M. Magaloff



## Association de Saône-et-Loire pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play : Assemblée Générale, Conférence, Trophées

L'Association de Saône-et-Loire pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (ASLSVFP) a tenu son assemblée générale le **mardi 4 octobre à 17h à Gueugnon au Foyer Municipal**. Le président **Michel BILLARD** a ainsi réalisé un bilan des actions menées en partenariat avec l'Etat, la DDCS, le Conseil Général et le CDOS tout au long de l'année entouré de son secrétaire **Jean-Marc LOREAU** et de son trésorier **André BAGNARD**. A la suite des traditionnels bilans annuels, le président BILLARD a procédé à la remise des trophées de l'esprit sportif en compagnie de **Jean-Luc VERNAY**, Vice-Président du Conseil Général chargé des sports, de **M. LOTTE**, Maire de Gueugnon et du Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de Saône-et-Loire, **Bernard PONCEBLANC**.

**Prix de la carrière Fair-Play de dirigeant sportif** : Monsieur **Roger PERRETTE** – Football

**Prix de la carrière Fair-Play d'Educateur sportif** : Monsieur **Guy JUILLIOT** –Gymnastique

**Prix de l'esprit sportif Jeunes** : Equipe de badminton du Collège du 8 Mai à Gueugnon

**Prix du geste et attitude sportif** : Aéroclub du Bassin Minier (ACBM) (**Antoine MARGUIN, Alexandre FUET, Bastien LUZ, Louis FRENILLOT, Laurent GAUTHIER et Pierre LARMET**).

**Prix de la carrière Fair-Play d'Arbitre** : Monsieur **Christophe MALLET** – Rugby

**Prix promotion et défense de l'esprit sportif** : Monsieur **Michel TRAVELY** – Basket

**Prix « Coup de Cœur »** : Madame **Béatrice POURMONET** – UFOLEP

**Prix Cohésion Sociale** : Monsieur **Jacques CHARMONT** - Handisport

### Conférence sur le Dopage

Suite à la remise des trophées, **Patrick MAGALOFF**, directeur de la commission Sport Santé du CNOSEF, a animé une conférence

□ Pour conclure cette soirée très fournie en événements, la ville de Gueugnon a offert un buffet.



**Prix de la carrière Fair-Play de dirigeant sportif** : Monsieur **Roger PERRETTE**, entouré par M. PONCEBLANC, Président du CDOS et M. POPILLE, membre de l'ASLSVFP et du CDOS.



**Prix de l'esprit sportif Jeunes** : Equipe de badminton du Collège du 8 Mai de Gueugnon. Le prix est remis par M. VERNAY, Vice-président du Conseil Général chargé des Sports.



**Prix de la carrière Fair-Play d'Educateur sportif** : Monsieur **Guy JUILLIOT**, entouré de M. BLANCHARD, Président du Comité Départemental de Gymnastique, M. PONCEBLANC, Président du CDOS de M. TRIVINO, adjoint aux sports de la ville de Gueugnon et de M. MAGALOFF



**Prix du geste et attitude sportif** : Aéroclub du Bassin Minier. Les jeunes pilotes ont été récompensés par M. BUY, vice-président du CDOS 71 et de M. DUMAREST, Président du Comité des Aéroclubs et membre du CDOS.



**Prix de la carrière Fair-Play d'Arbitre** : Monsieur **Christophe MALLET** entouré de M. MAGALOFF, Directeur du pôle Santé du CNOSEF et de M. GUEUGNON, Président d'honneur du CDOS 71



**Prix promotion et défense de l'esprit sportif** : Monsieur **Michel TRAVELY**. M. CUENOT représentant M. TRAVELY, excusé a reçu le trophée de mains de M. VERNAY, Vice-président du Conseil Général chargé des Sports.



**Prix Cohésion Sociale** : Monsieur **Jacques CHARMONT** entouré de Mme ROSSIGNOL, secrétaire générale du CDOS 71, de M. LOREAU, secrétaire général de l'ASLSVFP et de M. MILAN, trésorier adjoint du CDOS 71



**Prix « Coup de Cœur »** : Madame **Béatrice POURMONET** qui a reçu son trophée des mains de M. BAGNARD, trésorier de l'ASLSVFP et de M. STRASBERG, membre de l'ASLSVFP.

## Les Informations du Centre de Ressources et d'Informations pour les Bénévoles de Saône-et-Loire

16 rue des Prés, 71300 Montceau-les-Mines

COFFARD Joël : 03-85-57-63-00 ou 06-30-18-22-57 - [crib@cdos71.asso.fr](mailto:crib@cdos71.asso.fr)



### Ouverture des droits à la retraite pour les sportifs de haut niveau : une avancée pour le sport français

Le Conseil d'administration du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), réuni ce jour, tient à saluer l'annonce faite par le Président de la République, **Nicolas SARKOZY**, dans un courrier adressé aux présidents de fédérations sportives et au président du CNOSF, pour les informer de sa décision de voir mise en place l'ouverture de droits à la retraite pour les sportifs de haut niveau français.

Cette mesure, qui figurera dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012, et qui sera débattue au Parlement à partir de la fin du mois d'octobre, constituerait une reconnaissance légitime de l'investissement et du temps consacrés par nos champions pour le rayonnement international de notre pays.

Le mouvement sportif s'est mobilisé depuis de nombreuses années pour voir ainsi reconnue l'exigence requise par le sport de haut niveau, se félicite de cette annonce et remercie très sincèrement toutes celles et ceux qui se sont investis pour que le projet devienne réalité.

Le CNOSF a bien conscience de l'effort que ceci constitue pour les finances publiques dans le contexte économique actuel. Avec le soutien de sa Commission des athlètes de haut niveau (CAHN), il continuera à s'investir et se tient à la disposition du Gouvernement et des Parlementaires pour accompagner la mise en place et le développement du dispositif.

### La majorité associative passe de 18 à 16 ans!

Depuis la loi du 28 juillet 2011, les mineurs de 16 ans révolus peuvent déclarer la création d'une association en préfecture avec « un accord écrit préalable de leur représentant légal ». Ils sont également autorisés à accomplir toutes les actions permettant d'administrer l'association créée, à l'exception des « actes de disposition », c'est-à-dire tous les actes qui modifient le patrimoine de l'association (vente des locaux, la conclusion d'un emprunt, etc.).

Cette mesure modifie la loi de 1901 dans son article 2 bis ---> Loi n°2011-893 du 28 Juillet 2011 (art.45). Les mineurs de moins de 16 ans qui souhaitent s'engager dans la vie associative peuvent quant à eux recourir au dispositif Junior association. Ce dispositif permet aux jeunes de 13 à 18 ans de créer leur association. Il est né en 1998 d'une initiative des pouvoirs publics et de différents groupements associatifs soucieux de faciliter la mise en œuvre par les jeunes des projets ou initiatives dont ils sont porteurs. Site Internet : <http://www.juniorassociation.org/index.php>

Source : CNAR Sport

### Le gouvernement relance les contrats aidés

Alors que le projet de loi de finances pour 2011 prévoyait une baisse de 120 000 contrats aidés cette année, le gouvernement est revenu sur cette décision pour face à une nouvelle remontée du chômage. Par la voix du ministre du Travail et de l'Emploi, **Xavier BERTRAND**, le gouvernement admet aujourd'hui que ces contrats permettent aux personnes les plus éloignées de l'emploi de « remettre un pied à l'étrier ». 236 000 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), sont ainsi programmés pour le deuxième semestre 2011 (cf. circulaire du 30 juin de la DGTEFP), auxquels s'ajoutent les 20 000 contrats annoncés début septembre par le chef de l'État. Ce sont donc plus de 500 000 contrats aidés qui devront donc être ouverts en 2011 dans les associations, le secteur public ou parapublic, et les collectivités territoriales, soit 42 000 de plus qu'en 2010.

Ce chiffre inclut les 120 000 emplois aidés ouverts aux bénéficiaires du RSA et couverts pour partie par les conseils généraux. Rappelons que l'aide accordée par l'État peut varier en fonction de la catégorie d'emploi et du secteur d'activité, des actions d'accompagnement en faveur du bénéficiaire, des conditions économiques et sociales du bassin d'emploi, de la situation d'emploi antérieure du bénéficiaire. Elle peut s'élever jusqu'à 95% du Smic horaire brut. Les associations employeurs sont en outre exonérées des cotisations patronales au titre des assurances sociales et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage, des cotisations patronales sur la participation à l'effort de construction. Notons enfin que la circulaire **DGTEFP du 30 juin 2011** rappelle que ce dispositif doit également permettre la réinsertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Source : Solfia

### Embauche d'un salarié : des déclarations simplifiées

Depuis le **1er août 2011**, les déclarations à faire lors de l'embauche d'un salarié, à savoir la déclaration unique d'embauche (DUE) et la déclaration nominative préalable à l'embauche (DPAE), sont regroupées. Rappelons que ces déclarations ont pour but d'immatriculer l'employeur au régime général de la Sécurité sociale et le salarié à la caisse primaire d'assurance maladie, d'affilier l'employeur au régime d'assurance chômage, d'adhérer à un service de santé au travail et de faire une demande d'examen médical d'embauche. Elle permet aussi de s'identifier auprès des partenaires de l'Urssaf (CPAM, Pôle emploi, Service de santé au travail et Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail – Carsat).

Cette déclaration, actualisée et simplifiée (moins de renseignements demandés), doit être faite dans les 8 jours qui précèdent l'embauche. Les associations peuvent s'inscrire sur l'espace « Votre Urssaf 100 % en ligne » ce qui permet d'accéder à des formulaires préremplis.

Par ailleurs, le tableau récapitulatif annuel des cotisations sociales (TR) est en voie de dématérialisation ; la version papier de ce tableau ne sera bientôt plus envoyée. Les adhérents Urssaf de certaines régions ne les reçoivent déjà plus. En 2012, la dématérialisation sera étendue au reste du territoire. L'avantage pour les associations : des formulaires préremplis qui permettent de simplifier les procédures de déclaration.

Source : Solfia

## Office Franco-Allemand de la Jeunesse

Depuis bientôt 50 ans le sport bourguignon, représenté par le CROS, entretient une coopération et une amitié profonde avec le sport allemand, notamment avec sa région jumelée, **la Rhénanie-Palatinat**. Aucune autre région française ne peut se targuer d'une coopération sportive aussi longue.

L'Amicale Bourguignonne (l'ABS) et son partenaire le Landessportbund de Rhénanie-Palatinat (le LSB, La Confédération des Sports de Rhénanie-Palatinat) organisent depuis des années entre autres des formations tri-nationales avec la Hongrie et une Bourse de Partenariats annuelle. Afin de renforcer et soutenir cette collaboration sportive franco-allemande, le CROS de Bourgogne, l'ABS et le LSB ont créé, avec le soutien de l'OFAJ (l'Office Franco-allemand pour la Jeunesse) et le CNOSF, la mission Relations Internationales au sein du CROS de Bourgogne.

Cette mission a comme objectifs : **l'entente interculturelle, l'encadrement de jeunes sportifs, la rencontre sportive au-delà de compétitions mais aussi dans le sport de haut niveau, la rencontre franco-allemande entre des responsables de comités, de ligues et de clubs, l'ouverture vers l'Europe et l'ouverture vers l'idée de coopération à la place de compétition.**

La coopération internationale permet de surmonter les barrières linguistiques et culturelles, de créer une entente interculturelle et d'élargir son horizon à partir de la base commune qu'est le sport. Le sport est le meilleur moyen pour intégrer tout le monde sans différences d'âge, de sexe, de nationalité...Et pour cela il est d'intérêt général.

En collaboration avec ses partenaires, l'ABS et le LSB, le CROS de Bourgogne et sa mission des Relations Internationales aident les structures sportives : **à trouver un partenaire en Allemagne ou dans un autre pays, à organiser une rencontre de recherche et d'informations pour le développement de contacts, à mettre en place des projets, une conférence, une journée d'information, une rencontre de jeunes sportifs ou un stage bi- ou tri-national, à trouver des moyens de financement, à faire des demandes de subventions auprès de l'OFAJ.** Pour plus de détails sur les différentes actions binationales et pour avoir des idées sur les diverses possibilités au niveau du travail binational et multilatéral, vous êtes invités à consulter et découvrir les sections décrivant les projets du CROS de Bourgogne, de l'ABS et de la Confédération des Sport de Rhénanie-Palatinat.

Nous vous invitons à consulter le site internet du CROS de Bourgogne pour découvrir nos projets et pour plonger dans un autre monde sportif. **Notre principe c'est : Wer will, der kann ! Si l'on veut, on peut!**

### Des projets et dates à retenir !!!

#### «Le Sport et l'Union Européenne»

**« Le sport fait partie du patrimoine de tout homme et de toute femme et rien ne pourra jamais compenser son absence.» (Pierre de Coubertin).**



Le CROS de Bourgogne organise **le 13 janvier 2012** dans l'Amphithéâtre du CREPS de Dijon, une journée d'information sur «Le Sport et l'Union Européenne».

Cette journée s'adresse aux responsables, bénévoles, et toutes personnes intéressées par le sport dans l'Europe, la création de coopération sportive européenne...

L'objectif est de mieux connaître les programmes européens pouvant bénéficier au sport. Monsieur Fonteneau, du Bureau des Comités Olympiques auprès de l'Union Européenne à Bruxelles, nous expliquera comment les clubs et les associations sportives peuvent bénéficier des fonds européens en y associant d'autres fonds déjà existants pour d'autres programmes de l'UE et ainsi faciliter le montage de projets nouveaux et intéressants, à travers le sport, conformes aux directives européennes.

Le sport est une des activités les plus pratiquées par les citoyens européens. Le sport n'est pas seulement pratiqué comme discipline de haut niveau, il joue un grand rôle dans beaucoup d'autres domaines de la vie quotidienne. Le sport est un instrument pour l'éducation, la jeunesse, la santé, l'égalité des chances, les personnes âgées. Il ne faut pas non plus oublier que le sport permet de lutter contre les discriminations et permet de créer des liens entre diverses cultures et différents pays. Le sport a reçu sa première reconnaissance dans L'Union Européenne avec «Le Livre blanc», publié en 2007, premier document sur les politiques sportives européennes. En 2009, avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le Sport obtient une base légale dans la politique européenne ce qui lui confère la possibilité de recevoir des fonds européens. Néanmoins, il n'existe pas encore de fonds européens spécifiques pour le sport, ce qui ne signifie pas que le sport ne puisse pas bénéficier de financement.

Les sujets traités lors de cette journée d'information seront : le Traité de Lisbonne, le statut du sport en Europe, les subventions européennes et les micro-projets (la mesure 4, 3, 2). Si vous êtes intéressés par ce sujet ou par la création d'un partenariat avec l'Allemagne contactez **Nedia ZOUARI** aux coordonnées ci-dessous.

### La France, l'Allemagne et le Haut Niveau

**Le 29 septembre** des responsables du CEP **Gilles COMETTI** (Centre d'Expertise et de la Performance), de la section Haut Niveau du CREPS de Bourgogne et du CROS de Bourgogne, sont partis à Sarrebruck, en Allemagne pour rencontrer des responsables du Centre de Préparation Olympique des régions Sarre et Rhénanie-Palatinat et du Landessportbund de Rhénanie-Palatinat.

Lors de cette journée, le Centre de Préparation Olympique a été visité et la réunion a consisté à préparer un échange de cadres techniques allemands et français en 2012. L'objectif est de mettre en place une rencontre annuelle des cadres techniques pour échanger sur de nouvelles méthodes d'entraînement, sur les moyens et méthodes d'expertise et de performance pour leurs sportifs de haut niveau. Les prochains projets envisagés sont des participations à des stages allemands et français pour mettre en place en 2012 un stage franco-allemand à thème sur la recherche et la pratique, c'est-à-dire la coopération entre Université (la recherche) et CREPS. Si vous êtes intéressés par les projets de cette nouvelle mission ou si vous avez des questions n'hésitez surtout pas à contacter **Nedia ZOUARI** aux coordonnées ci-dessous.

CROS de Bourgogne : **Nedia ZOUARI, Chef de projet Relations Internationales**

**15, rue de Pierre de Coubertin - 21000 Dijon - Tél : 03 80 41 94 86 - crosbourgogne.zouari@orange.fr**



## Challenge de la commune la plus sportive 2011

Après la remise au niveau régional où la ville de Mâcon a été récompensé par le CROS de Bourgogne, le Comité Départemental Olympique et Sportif a organisé en partenariat avec les villes de Charnay-lès-Mâcon et de Buxy la remise du Trophée de la commune la plus sportive dans la catégorie moins de 9 000 habitants pour Charnay-lès-Mâcon et moins de 3 000 habitants pour Buxy.



Bernard PONCEBLANC, Président du CDOS 71 procède à la remise du trophée et des médailles à Monsieur Gérard VOISIN, Député-Maire de Charnay-lès-Mâcon et à Monsieur POINTURIER, adjoint aux sports de la ville de Charnay-lès-Mâcon.

### Remise du Trophée à Charnay-lès-Mâcon (Catégorie moins de 9 000 habitants)

La soirée s'est déroulée le 7 Octobre 2011 à l'espace de la Verchère. La remise du prix a été intégrée à la remise des trophées des sportifs et des bénévoles du monde charnaysien.

Après l'accueil du Député-Maire de Charnay-lès-Mâcon, **Monsieur Gérard VOISIN**, les différents prix ont été remis aux acteurs locaux. Devant plusieurs centaines de personnes, **Monsieur PONCEBLANC**, président du Comité Départemental Olympique et Sportif de Saône-et-Loire, accompagné des membres du CDOS et des membres du Jury départemental, a présenté les principales règles du challenge ainsi que les critères de selections pour le choix de la commune la plus sportive. Il a ensuite remis officiellement le trophée à **Monsieur VOISIN**, le Député-Maire, accompagné de son adjoint aux sports, **Monsieur POINTURIER**, du Directeur des Sports, **Monsieur LOREAU** et de toute l'équipe municipale.

Le trophée en bronze du challenge de la Commune la plus sportive



Monsieur Gérard VOISIN, Député-Maire de Charnay-lès-Mâcon aux côtés de Monsieur Bernard PONCEBLANC, Président du CDOS 71

### Remise du Trophée à Buxy (moins de 3000 habitants)

A Buxy, la remise du prix dans la catégorie moins de 3 000 habitants s'est déroulée le samedi 19 novembre 2011 à la salle des Fêtes de Buxy. Cette organisation a permis de réunir tous les acteurs du sport local car c'est une centaine de personnes qui sont venues assister à cette remise de récompense. La présence de **Denis MASSEGLIA**, président du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et ami de l'adjoint aux sports de la ville de Buxy, **André COUPAT** a sans doute contribué à cet engouement. On y ajoutera aussi la présence du champion olympique d'Aviron à Athènes en 2004 **Adrien HARDY**.

Après les traditionnels discours de bienvenue, la parole a été donnée aux différents acteurs, élus des collectivités et élus sportifs. Ainsi **Madame LANOISELET**, Conseillère Générale et Maire de Buxy a présenté sa ville, sa politique en matière de sport, ses acteurs sportifs locaux, ce qui a permis aux membres ayant participé au Jury de ce concours de conforter leur choix. Puis ce fut autour de **Monsieur PONCEBLANC** de présenter globalement le concours du challenge de la commune la plus sportive, et le Président du CNOSF, **Denis MASSEGLIA** expliqua la philosophie du CNOSF en matière de développement du sport en rappelant et en insistant sur l'importance du club sportif local. Enfin le prix a été remis par **Monsieur PONCEBLANC** à **Madame LANOISELET** en présence de **Monsieur Jean-Luc VERNAY**, vice-président du Conseil Général chargé des Sports et de **Madame Martine CHARRIER**, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale, de **Monsieur Christian MOCCOZET**, Président de l'Association Bourgogne, Objectif Médailles et de **Monsieur Jean-Pierre PAPET**, Président du CROS de Bourgogne, des membres du Jury Départemental et bien sûr de **Denis MASSEGLIA**, le président du CNOSF.



Dominique LANOISELET, Conseillère Générale et Maire de Buxy, André COUPAT, adjoint chargé des sports de la ville de Buxy, Adrien HARDY, Champion Olympique 2004 d'aviron, Denis MASSEGLIA, Président du CNOSF, Jean-Luc VERNAY, Vice-Président du Conseil Général chargé des Sports, Christian MOCCOZET, Président de l'association «Bourgogne objectif Médailles 2012, Bernard PONCEBLANC, Président du CDOS 71, Martine CHARRIER, Directrice Départementale de la DDCS et Jean-Pierre PAPET, Président du CROS de Bourgogne.



Denis MASSEGLIA, Président du CNOSF, a souhaité échanger avec la salle autour de sa présentation sur les actions mises en oeuvre ou à mettre en oeuvre par le CNOSF



Dominique LANOISELET, Conseillère Générale et Maire de Buxy présente le trophée du Challenge de la Commune la Plus Sportive 2011 avec beaucoup d'émotion

## L'olympisme à travers le monde

**2 Septembre 2011** : Le Comité International Olympique (CIO) a le plaisir d'annoncer que six villes ont été officiellement présentées par leurs Comités Nationaux Olympiques respectifs (CNO) pour accueillir les Jeux de la XXXII Olympiade en 2020. Ces villes sont, dans l'ordre alphabétique: Baku (Azerbaïdjan), Doha (Qatar), Istanbul (Turquie), Madrid (Espagne), Rome (Italie) and Tokyo (Japon).

Les CNO avaient jusqu'au 1er septembre 2011 pour communiquer au CIO le nom de la ville relevant de leur juridiction qui souhaitait accueillir les Jeux. Par ailleurs, tous ces CNO/villes ont rempli les nouveaux critères établis par la commission exécutive (CE) du CIO en octobre 2010.

Les six villes requérantes entament maintenant la première des deux phases du processus de candidature qui mènera à l'élection, le 7 septembre 2013 à Buenos Aires, Argentine, de la ville hôte des Jeux Olympiques de 2020.

La phase 1, baptisée procédure d'acceptation des candidatures, consiste en un examen technique de l'aptitude de chaque ville à organiser les Jeux Olympiques en 2020. Les villes seront invitées à répondre à un questionnaire.

Leurs réponses seront ensuite analysées par le CIO. À l'issue de cette première phase, la CE choisira les villes qui deviendront villes candidates et accéderont ainsi à la phase 2 du processus.

La phase 2, baptisée procédure de candidature, se concentre sur les questions d'ordre opérationnel. Les villes candidates seront invitées à soumettre leur dossier de candidature – en d'autres termes la description détaillée de leur projet olympique – et feront l'objet d'une analyse technique menée par un groupe d'experts – la commission d'évaluation du CIO. Cette analyse technique sera publiée sous forme de rapport, lequel sera transmis aux membres du CIO au plus tard un mois avant l'élection de la ville hôte le 7 septembre 2013 et à temps pour la séance d'information sur les candidatures 2020 à l'intention des membres du CIO.

**4 octobre 2011** : La piste d'athlétisme de Londres 2012 est prête. Nouvelle étape à l'approche des Jeux Olympiques de 2012: la piste d'athlétisme du stade olympique 2012 officiellement inaugurée. Chris TOMLINSON, détenteur du record de saut en longueur britannique, Hannah ENGLAND, médaillée d'argent aux Championnats du monde de l'IAAF, Dan GREAVES, médaille d'or du lancer de disque paralympique, assistaient au lancement de cette piste dont le revêtement est en caoutchouc synthétique conçu pour que les athlètes réalisent les temps les plus rapides l'an prochain. Ils étaient entourés d'élèves des écoles environnantes.

«Le stade olympique commence à prendre vie» a déclaré Seb COE, président du comité d'organisation des Jeux. Le public peut mieux s'imaginer ce à quoi il ressemblera dans moins de 10 mois quand Londres accueillera les athlètes du monde entier. Beaucoup reste à faire sur ce stade mais cette présence des athlètes britanniques sur la piste avec des enfants des écoles démontre absolument le potentiel du stade pour 2012 et au-delà.»

Au cours de l'inauguration, COE s'est joint à TOMLINSON, ENGLAND, GREAVES et aux élèves pour le premier 100 m sur la piste toute neuve, avant d'accomplir un tour entier du stade avec England, spécialiste du 1 500 m. Lors des Jeux, le Stade olympique accueillera les cérémonies d'ouverture et de clôture ainsi que les compétitions d'athlétisme.

Pour sa part, John ARMITT, président de l'ODA, l'autorité responsable des sites, des infrastructures et de l'héritage des Jeux, a confié: «Voir les athlètes et les enfants sur la piste du stade olympique 10 mois avant les Jeux de 2012 emblématise tout ce qui a été accompli durant les quatre dernières années. Le stade olympique sera pour ces Jeux un élément aussi central que spectaculaire et il procurera la scène appropriée aux épreuves sportives et aux cérémonies».

**28 octobre 2011** : Le relais de la flamme

Un étendard de lumière : La torche olympique de Londres 2012, dont le prototype a été dévoilé en juin dernier, compte 8 000 cercles perforés, un pour chacun des 8 000 relayeurs qui la porteront à travers le pays durant le relais de la flamme olympique. Il

débutera le 19 mai pour s'achever le 27 juillet avec l'allumage de la vasque dans le stade olympique durant la cérémonie d'ouverture. La forme triangulaire de la torche rappelle qu'il s'agit de la troisième édition des Jeux à Londres et signale les trois valeurs olympiques: excellence, amitié et respect. Ses 80 cm de hauteur en font l'une des plus longues de l'histoire olympique, mais son poids (800 g) est aussi l'un des plus légers. Les perforations en limitent le poids et permettent aux spectateurs de voir la flamme, qui s'en échappe au sommet, briller sur les côtés.

«La flamme olympique est l'un des symboles les plus reconnaissables et significatifs des Jeux, rappelle Seb Coe. Dans tout le pays, le public s'emploie déjà à désigner des personnes remarquables à qui elle sera confiée. Que nous ayons pu concevoir, façonner et produire une si belle torche pour qu'elle puisse la transporter m'émerveille littéralement.»

La flamme arrivera de Grèce le 18 mai et le relais débutera à Land's End en Cornouailles, le point le plus occidental du pays. L'itinéraire de 12 875 km qui durera 70 jours, l'amènera jusqu'à l'archipel des Hébrides extérieures écossaises.

Le LOCOG précise que le relais sera toujours à une heure de voiture de 95 % de la population britannique et des milliers de personnes sont attendues pour célébrer son passage, et 66 soirées de spectacles et de concerts seront organisées sur son passage.

**7 décembre 2011** : Lillehammer retenue pour accueillir les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver en 2016

Le Comité International Olympique (CIO) a confié à la ville de Lillehammer, en Norvège, l'organisation des 2es Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver en 2016. Lillehammer, qui avait accueilli les Jeux Olympiques d'hiver en 1994, a été élue par les membres du CIO via un vote postal dont la date limite de réponse était fixée au 5 décembre 2011. Seule ville en lice, Lillehammer devait remporter la majorité des voix pour être retenue, majorité qu'elle a obtenue. Plus d'un millier d'athlètes âgés entre 15 et 18 ans concourront aux Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2016 dans les sept mêmes sports qui figurent actuellement au programme des Jeux Olympiques d'hiver.



## Journées «Sentez-vous Sport, Santé vous bien» 10 et 11 septembre 2011

Pour la deuxième année, le ministère des Sports et le CNOSF ont décidé de s'associer pour organiser sur tout le territoire la deuxième édition des Journées «Sentez-vous sport, Santé vous Bien». Après le succès de la première édition, les différents organisateurs espéraient beaucoup de celle-ci.

Sur le département cinq villes (**Chagny, Charnay-lès-Mâcon, Le Creusot, Montchanin et Paray-le-Monial**) ont obtenu le label délivré par la commission territoriale du CNDS et une ville (**Digoin**) s'est associée au week-end au travers de la manifestation «Odysée» organisée par le Comité Départemental Handisport.

Les communes candidates ont dû répondre à un cahier des charges qui comportait plusieurs volets dont celui de la santé qui était une condition incontournable pour prétendre à cette organisation.

Pour cette année encore, le Comité Départemental Olympique et Sportif de Saône-et-Loire a été désigné coordonnateur pour le suivi de cette organisation sur le département en collaboration avec les villes retenues en partenariat avec la DRJSCS, la DDCS et le CROS de Bourgogne.

Chaque commune a identifié un lieu central qui a accueilli un «village sportif» sur lequel le public pouvait s'initier à différentes pratiques, recueillir diverses informations sur les clubs locaux, s'informer sur les bienfaits de la pratique sportive régulière, rencontrer des champions locaux et des athlètes de haut niveau et bien sûr participer à des activités ludiques. Notons que Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire, M. PHILIZOT, accompagné de Mme CHARRIER, Directrice Départementale de la DDCS et du président PONCEBLANC, a rendu visite aux organisateurs sur les sites de Charnay-lès-Mâcon, Paray-le-Monial et Digoin.

Nous avons recensé approximativement 2 500 personnes sur l'ensemble des sites. Pour faire la promotion de cette manifestation, les participants ont reçu des articles promotionnels (gourdes) et des tee-shirts.

De nombreuses choses sont encore perfectibles mais nous pouvons dans l'ensemble être satisfaits de cette organisation.

Le président **Bernard PONCEBLANC**, tient à remercier les différents acteurs et partenaires des collectivités sans qui l'organisation de cette manifestation ne serait possible.

Rendez-vous est pris fin septembre 2012 pour une troisième édition qui devrait s'étaler sur cinq jours( du mercredi au dimanche) !!



Coupe du monde de Rugby oblige, à Charnay-lès-Mâcon les organisateurs ont programmé le «Haka»



M. PHILLIZOT, Préfet de Saône-et-Loire et Mme CHARRIER, Directrice Départementale de la DDCS à Digoin avant la rencontre de Basket fauteuil.



Démonstration des sapeurs-pompiers en présence de M. PHILLIZOT, Préfet de Saône-et-Loire à Paray le Monial



Initiation sportive à la Maison du Peuple à Chagny.



Initiation à la gymnastique aquatique à la piscine du Creusot.

## Sport Santé : Le traitement médical de la tendinite d'achille (suite et fin)

Selon le vieil adage, il vaut mieux prévenir que guérir, ce que préconise la plupart des entraîneurs. En fait il vaudrait mieux éviter les circonstances favorisant l'apparition de ces tendinites. Citons les plus fréquentes :

- A la moindre douleur du tendon le matin à froid, surtout si celle-ci persiste de plus en plus longtemps dans la journée, il est conseillé vivement d'arrêter sa discipline sportive pour entreprendre rapidement les premiers soins médicaux.
- L'entraînement doit toujours être réfléchi et programmé en fonction de ses capacités physiques, surtout si l'on est débutant. Cet entraînement doit être personnalisé, adapté à son niveau, progressif et régulier. Il est donc inutile de s'affronter à plus fort que soi si l'on n'est pas prêt, la décision sera prise par l'entraîneur.
- Il faut se méfier du revêtement des sols où l'on court : il ne doit être ni trop dur, ni trop mou, ni trop fuyant aux poussées des pieds pour se propulser ou lors de leur réception. Nous conseillons d'utiliser des chaussures spécifiques à sa discipline sportive et de les changer régulièrement dès qu'elles sont usées. Plusieurs modèles différents s'avèrent nécessaires en athlétisme : course sur piste, cross, course sur route, trail, etc...
- Enfin et surtout, outre l'hydratation impérative avant, pendant et après l'effort, assurons-nous toujours de conserver notre souplesse musculaire et articulaire en effectuant des exercices d'assouplissement ou de stretching appropriés.

Le thérapeute dispose d'un vaste choix qu'il adaptera à chaque cas. Selon la gravité de la lésion tendineuse (corps du tendon trop augmenté en volume, tendinite nodulaire) le repos sportif pourra s'étendre sur une période de 1 à 4 mois.

Un bilan podoscopique appréciera la statique des membres inférieurs, en particulier des pieds. Le podologue aura un rôle crucial : dans la correction par des orthèses ou semelles orthopédiques, à la moindre anomalie constatée (arrière du talon couché en dedans ou en dehors, pieds plats, pieds creux, genoux arqués, etc..).

Mais ce qui est indispensable, aussi bien en prévention qu'en soins, c'est le travail musculaire. Dirigé par un kinésithérapeute, il est seul capable de rendre au couple muscle-tendon ses capacités biomécaniques. Autrement dit, le tendon d'Achille supportera plus facilement les micro-traumatismes répétés ou induits par le sport.

Préconisé par Stanish et Carwin, nous conseillons à nos lecteurs de se rendre sur les sites web pour y trouver le protocole d'entraînement excentrique des tendinopathies d'Achille.

Source : CROS Rhones Alpes - Docteur Gérard PETIT Médecin du sport et marathonien.

### Le traitement des tendinopathies d'Achille

Il comporte toujours un traitement antalgique : Applications locales de pommades anti-inflammatoires



Cryothérapie locale ou glaçage



Contention, Talonnettes, etc...



Electrophysiothérapie



Massage transverse profond

Les partenaires Institutionnels  
du Sport en Saône-et-Loire



Ils soutiennent le CDOS 71



Rédaction Octobre- Novembre 2011 : MM.B.Ponceblanc, G.Gueugnon, J. Prost, Mme V.Reb, M. J.Coffard  
Adresse : Maison des Sports - Espace 71, 16 rue des Prés, 71 300 Montceau-les-Mines  
Courriel : cdos71@wanadoo.fr, Tél / Fax : 03-85-57-63-00, Site Internet : www.cdos71.asso.fr  
Ce bulletin a été édité en partenariat avec le CREDIT AGRICOLE Centre est